

## PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 décembre 2021

Compte-tenu de la situation sanitaire, le Conseil Syndical du mardi 14 décembre 2021 s'est déroulé en visio-conférence.

Comme à l'accoutumée, le Conseil du Syndicat et le Conseil d'administration du Groupement de développement forestier gardois (bras technique du Syndicat) se sont déroulés l'un après l'autre, les deux structures étant administrées par les mêmes personnes. Et comme d'habitude, les points communs aux deux organismes ont été traités en préambule aux 2 Conseils.

Étaient connectés : Jeannine BOURRELY, Jean CHAMBON, Isabelle CORRE, Jean-François DROMEL, Jean-Claude FONZES, Francis MATHIEU, Marc MAZERT, Jean-Marc NOUGUIER, Robert SOULIER, conseillers syndicaux.

Ainsi que : Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable, et Astrid de MONTBRON, ingénieure forestière.

Excusés : Marie-Claude BERJAMIN, Bertrand de BERNIS-CALVIÈRE, Jony BRES (pouvoir à Francis MATHIEU), Georges BRUN, Bernard CABANNES, Béatrice DELGADO (pouvoir à Jean CHAMBON), Daniel DEMATEIS et Roger MENETRIER, conseillers syndicaux.

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, débute à 10 h la séance en remerciant les présents et fait part des excuses des absents. Puis il passe à l'ordre du jour qui comporte d'abord les sujets communs au Syndicat et au GDF.

### Sujets communs au Syndicat et au GDF

#### 1. Point financier

Le Trésorier, Robert SOULIER, annonce que le GDF a encaissé 6 255 € venant d'Alès-Agglomération, cette somme correspondant au versement de la première moitié du cofinancement du projet LEADER « Gestion durable de la forêt Cévenole », l'autre le sera en 2023 à la fin de l'action. Il précise aussi qu'Alès Agglo a également versé au GDF une subvention de 6 000 € pour le soutien à une association forestière du territoire d'Alès-Agglo. Le déficit prévisionnel de 2021, estimé précédemment à 22 000 €, est donc réajusté à 15 800 €.

En fait, celui-ci est un faux déficit puisque concernant l'opération « Gestion durable de la forêt Cévenole », le GDF en effectuant le travail sans rémunération concomitante fait, en quelque sorte, une avance temporaire au LEADER qui ne versera sa subvention qu'à la fin de cette opération (2023). Les comptes devraient se rééquilibrer à ce moment-là.

Francis MATHIEU fait cependant observer que l'autofinancement du GDF, apporté par des journées de travail de l'Ingénieure du Syndicat, détachée au GDF pour mener cette opération, fait partie de l'effort de communication (tous publics) que GDF et Syndicat entendent faire en s'investissant notamment dans cette opération dont la communication est l'un des volets.

## 2. Fixation des Assemblées Générales du Syndicat et GDF en 2022

Au regard de la situation sanitaire qui se complique à nouveau, il est décidé d'attendre le retour des beaux jours (mai ou juin) pour prévoir les Assemblées Générales 2022 en présentiel et, si possible, en extérieur. Le lieu est encore à définir. Une idée a cependant été avancée de le faire au domaine de la Rouvière à Quissac. Astrid de Montbron doit contacter le propriétaire et se rendre sur les lieux pour examiner la faisabilité de ce projet.

Les prochains Conseils (Syndical et GDF) sont fixés à la matinée du 17 février 2022. Les questions liées aux Assemblées Générales 2022 seront plus précisément examinées à ce moment-là.

## 3. Fidéliser et augmenter le nombre d'adhérents

Francis MATHIEU indique qu'avec 525 adhérents/tes en 2021 un nouveau record de cotisants est établi malgré la situation « perturbante » que l'on connaît. Pour autant, il précise qu'il ne faut pas se satisfaire de ce bon résultat car plus nombreux/ses nous serons et plus nous aurons d'écoute et d'influence. Et, bien entendu, plus de moyens, condition essentielle pour mener les actions utiles à notre profession. Aussi, dès le début de l'année 2022, le Groupe de travail « communication » se réunira pour cogiter sur la manière d'augmenter notre influence en relation avec la formation communication dispensée par notre Fédération (3 webinaires) suivie par Astrid de MONTBRON.

Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable, indique que l'appel pour le renouvellement des adhésions et de l'assurance RC pour l'année 2022 est prêt à partir.

Francis MATHIEU félicite Patricia pour le suivi énergique des rappels et Astrid, qui par ses interventions auprès des propriétaires demandant conseil ou souhaitant faire établir un CBPS, amène de nouveaux adhérents.

## Sujets spécifiques au GDF

Le président du GDF, Jean-François DROMEL, passe à 10h20 à l'examen des questions inscrites spécifiquement à l'ordre du jour du Conseil d'administration du GDF.

### 1. Approbation du PV du Conseil d'administration du 26 octobre 2021

Le PV est adopté à l'unanimité.

### 2. Demande de subvention(s) pour le GDF

En tant qu'association, le GDF peut demander une subvention à la mairie de la commune où se trouve son siège social. Le conseil d'administration décide donc de déposer un dossier auprès de la mairie de Ribaute-les-Tavernes pour l'année 2022. A cette occasion, une action spécifique auprès de l'école communale pourra être proposée.

### 3. Avancement des actions techniques dans lesquelles le GDF est partenaire ou prestataire

#### 3.1 – Opération « Gestion durable des forêts Cévenoles » (Projet LEADER)

Concernant le volet 1 de l'action portée par le GDF, Astrid de MONTBRON précise que 18 « codes de bonnes pratiques sylvicoles » ont été rédigés et enregistrés auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière en 2021. Le bouche-à-oreille est un excellent moyen de faire connaître notre action et ainsi d'augmenter le nombre de personnes souhaitant obtenir un document de gestion. Elle souligne l'implication de Jony BRES qui a réussi à motiver 6 propriétaires dans son secteur.

Une réunion publique de communication a été organisée par le service ruralité d'Alès Agglomération et cinq mairies locales (Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Mialet, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Paul-la-Coste, Générargues) le 27 octobre à Saint Sébastien d'Aigrefeuille. Le but de cette réunion était de présenter les aides financières forestières de l'Agglo (par Adeline MASSON) ainsi que l'action que porte le GDF pour réaliser des codes de bonnes pratiques sylvicoles (par Astrid de MONTBRON). Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Un article est également paru le 5 décembre sur Midi Libre à ce sujet sous forme de co-interview de la vice-présidente du Syndicat et GDF Jeannine BOURRELY et du vice-président d'Alès Agglomération, Patrick DELEUZE.

Concernant le volet 2 de l'action, portant sur les chantiers-tests, Jean-Claude FONZES décrit l'avancement des travaux. Sur la parcelle de reboisement, la coupe des châtaigniers a débuté mi-octobre et les arbres sont en train d'être sortis. La pelle devrait bientôt arriver pour faire le travail du sol, ce qui permettrait de procéder à la plantation dans le courant du mois de janvier. Quant à l'éclaircie dans le pin maritime, celle-ci est prévue pour le printemps. Plusieurs sondes ont été posées sur le terrain avec l'aide de Pierre-Alain AYRAL, enseignant-chercheur à l'Ecole des Mines d'Alès et responsable du suivi de l'expérience, et celles-ci sont relevées tous les mois, le matériel étant mis à disposition gratuitement par l'Ecole des Mines. Une centrale de sondes manquait cependant pour compléter l'analyse du ruissellement sur la parcelle d'éclaircie. Le GDF va donc en faire l'acquisition, l'achat de matériel pour le suivi des chantiers-test étant prévu dans le budget prévisionnel de l'opération LEADER.

### **3.2 – Partenariat avec la Ville de Nîmes**

L'inventaire des différents placeaux d'essences du Sylvetum du Clos Gaillard a été réalisé dans le courant du mois de novembre par Astrid et avec l'aide de Jeannine BOURRELY, Jony BRES, Daniel DEMATEIS et Marc MAZERT. Le relevé des données sur le terrain a pris 3 jours.

Le renouvellement de la convention avec la ville de Nîmes pour 3 années a été l'occasion de rencontrer M. LORCA sur le site du Clos Gaillard pour échanger sur les travaux à réaliser sur les parcelles.

## **4. Proposition de thèmes de réunions d'information en 2022**

Si les contraintes sanitaires le permettent, le GDF essaiera d'organiser en 2022 une réunion dans chacun des cinq secteurs :

- Secteur des Cévennes alésiennes : la journée prévue initialement en 2020 sur le thème de la « reconquête d'un espace forestier laissé en déshérence pendant plusieurs dizaines d'années » au Mas Roussel pourra être reconduite
- Secteur Viganais : réunion sur l'aspect économique de la filière forêt-bois avec la visite de l'entreprise GLEIZE. Jean-François DROMEL prendra contact.
- Secteur des Garrigues : visite des peuplements de M. MASSOT au Mont Bouquet ?

Des thèmes restent à être définis pour les secteurs vallées des Gardons et Costière-Camargue.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François DROMEL lève la séance à 10h40.

## PROCES-VERBAL du CONSEIL SYNDICAL du 14 décembre 2021

Compte-tenu de la situation sanitaire, le Conseil Syndical du mardi 14 décembre 2021 s'est déroulé en visio-conférence.

Comme à l'accoutumée, le Conseil du Syndicat et le Conseil d'administration du Groupement de développement forestier gardois (bras technique du Syndicat) se sont déroulés l'un après l'autre, les deux structures étant administrées par les mêmes personnes. Et comme d'habitude, les points communs aux deux organismes ont été traités en préambule aux 2 Conseils.

Étaient connectés : Jeannine BOURRELY, Jean CHAMBON, Isabelle CORRE, Jean-François DROMEL, Jean-Claude FONZES, Francis MATHIEU, Marc MAZERT, Jean-Marc NOUGUIER, Robert SOULIER, conseillers syndicaux.

Ainsi que : Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable, et Astrid de MONTBRON, ingénieure forestière.

Excusés : Marie-Claude BERJAMIN, Bertrand de BERNIS-CALVIÈRE, Jony BRES (pouvoir à Francis MATHIEU), Georges BRUN, Bernard CABANNES, Béatrice DELGADO (pouvoir à Jean CHAMBON), Daniel DEMATEIS et Roger MENETRIER, conseillers syndicaux.

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, débute la séance à 10 h en remerciant les présents et fait part des excuses des absents. Puis il passe à l'ordre du jour qui comporte d'abord les sujets communs au Syndicat et au GDF.

### Sujets communs au Syndicat et au GDF

#### 1. Point financier

Le Trésorier, Robert SOULIER, annonce que le GDF a encaissé 6 255 € venant d'Alès-Agglomération, cette somme correspondant au versement de la première moitié du cofinancement du projet LEADER « Gestion durable de la forêt Cévenole », l'autre le sera en 2023 à la fin de l'action. Il précise aussi qu'Alès Agglo a également versé au GDF une subvention de 6 000 € pour le soutien à une association forestière du territoire d'Alès-Agglo. Le déficit prévisionnel de 2021, estimé précédemment à 22 000 €, est donc réajusté à 15 800 €.

En fait, celui-ci est un faux déficit puisque concernant l'opération « Gestion durable de la forêt Cévenole », le GDF en effectuant le travail sans rémunération concomitante fait, en quelque sorte, une avance temporaire au LEADER qui ne versera sa subvention qu'à la fin de cette opération (2023). Les comptes devraient se rééquilibrer à ce moment-là.

Francis MATHIEU fait cependant observer que l'autofinancement du GDF, apporté par des journées de travail de l'Ingénieure du Syndicat, détachée au GDF pour mener cette opération, fait partie de l'effort de communication (tous publics) que GDF et Syndicat entendent faire en s'investissant notamment dans cette opération dont la communication est l'un des volets.

## 2. Fixation des Assemblées Générales du Syndicat et GDF en 2022

Au regard de la situation sanitaire qui se complique à nouveau, il est décidé d'attendre le retour des beaux jours (mai ou juin) pour prévoir les Assemblées Générales 2022 en présentiel et, si possible, en extérieur. Le lieu est encore à définir. Une idée a cependant été avancée de le faire au domaine de la Rouvière à Quissac. Astrid de Montbron doit contacter le propriétaire et se rendre sur les lieux pour examiner la faisabilité de ce projet.

Les prochains Conseils (Syndical et GDF) sont fixés à la matinée du 17 février 2022. Les questions liées aux Assemblées Générales 2022 seront plus précisément examinées à ce moment-là.

## 3. Fidéliser et augmenter le nombre d'adhérents

Francis MATHIEU indique qu'avec 525 adhérents/tes en 2021 un nouveau record de cotisants est établi malgré la situation « perturbante » que l'on connaît. Pour autant, il précise qu'il ne faut pas se satisfaire de ce bon résultat car plus nombreux/ses nous serons et plus nous aurons d'écoute et d'influence. Et, bien entendu, plus de moyens, condition essentielle pour mener les actions utiles à notre profession. Aussi, dès le début de l'année 2022, le Groupe de travail « communication » se réunira pour cogiter sur la manière d'augmenter notre influence en relation avec la formation communication dispensée par notre Fédération (3 webinaires) suivie par Astrid de MONTBRON.

Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable, indique que l'appel pour le renouvellement des adhésions et de l'assurance RC pour l'année 2022 est prêt à partir.

Francis MATHIEU félicite Patricia pour le suivi énergique des rappels et Astrid, qui par ses interventions auprès des propriétaires demandant conseil ou souhaitant faire établir un CBPS, amène de nouveaux adhérents.

## Sujets spécifiques au Syndicat

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, ouvre la séance du Conseil syndical à 10h40 après une interruption de 20 minutes pour laisser se dérouler le CA du GDF.

### 1. Approbation du PV du Conseil syndical du 26 octobre 2021

Le PV du conseil syndical est adopté à l'unanimité.

### 2. Compte-rendu des actions et/ou réunions où le Syndicat est impliqué

#### CDPENAF

Suite à la saisine de la CDPENAF, sur le projet de parc photovoltaïque de La Bruguière, demandé par Francis MATHIEU lors de la séance du 14 octobre, l'examen du projet était à l'ordre du jour de la séance du 18 novembre. Sensibles aux arguments de celui-ci, les membres de la Commission se sont prononcés en majorité défavorablement au projet.

#### Chasse

Jean-Claude FONZES, qui siège à la Commission départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, explique que pour l'aider à défendre la cause des propriétaires forestiers dont les forêts, et notamment les plantations, sont victimes de dégâts de gibier, il lui est nécessaire de connaître les lieux et importance des dégâts notamment sur les jeunes plantations.

Jean-Claude FONZES évoque la « Plateforme Nationale Forêt-Gibier » partagée par FRANSYLVA, le CNPF, les Coopératives forestières, l'ONF, les Communes forestières et les Experts Forestiers sur laquelle les signalements devront être faits. Le Syndicat est chargé de recueillir les signalements des propriétaires déclarants.

Pour cela, Patricia ORTIZ et Astrid de MONTBRON ont suivi une visioconférence de FRANSYLVA pour se former sur la nouvelle plateforme nationale de recensement des dégâts de gibier. Celle-ci permettra de rendre visibles les dégâts forestiers de grand gibier sur une carte publique afin d'améliorer leur prévention. Seuls les lieux des dégâts, leur niveau d'impact, l'année concernée et la(les) espèce(s) animale(s) en cause apparaîtront publiquement sur la carte. Les noms et coordonnées des déclarants ne seront visibles que par les représentants départementaux des forestiers consultés sur les plans de chasse (CNPF et Syndicat pour les propriétaires forestiers privés). Les déclarations des propriétaires ne pourront être utilisées à d'autres fins. Il est décidé d'envoyer un message aux adhérents du Syndicat, début 2022, pour les informer de ce nouvel outil de déclaration des dégâts de gibier et de son fonctionnement.

### **Projet de Parc Naturel Régional des Garrigues**

Marc MAZERT, qui représente le Syndicat au Conseil d'administration des Amis du Parc Naturel des Garrigues (APREG), fait le point sur l'avancement du dossier. Lancé il y a plus de 10 ans, ce projet est désormais entre les mains du PETR Uzège/Pont-du-Gard qui est maintenant l'interlocuteur (politique) de la Région, celle-ci ayant seule compétence en matière de création de nouveaux Parcs naturels régionaux. Récemment le PETR a lancé un appel à candidature auprès de bureaux d'étude afin de réaliser l'étude de préfiguration du Parc. Cette procédure obligatoire doit surtout déterminer la pertinence du périmètre du futur Parc. L'APREG dénonce les tergiversations qui entourent ce projet de Parc depuis trop longtemps et craint aujourd'hui que son périmètre soit resserré par rapport à celui qui a été déterminé lors de précédentes consultations. La presse a repris une tribune de l'APREG.

### **PETR d'Uzège-Pont-du-Gard**

Tout PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) doit mettre en place un Conseil de développement qui est une assemblée consultative associée à l'élaboration du projet d'aménagement du territoire de ce PETR, ainsi qu'à la mise en œuvre de son projet et à l'évaluation de celui-ci. Le Syndicat a été appréhendé pour siéger dans ce Conseil de développement. Il y est représenté par Francis MATHIEU, Marc MAZERT étant son suppléant.

### **Parc National des Cévennes**

En vertu de l'engagement pris avec le Parc par les différents partenaires, durant 2 journées, Astrid de MONTBRON a réalisé des diagnostics de dégâts de gibier, en binôme avec Jean-Yves MAGAUD technicien au CRPF Lozère, en forêt domaniale de Fontmort. Une demi-journée a également été consacrée à la saisie des données.

### **Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes**

Astrid de MONTBRON a participé au groupe de travail « filière forêt-bois » de la CFT Pays Cévennes le 24 novembre 2021 au cours duquel l'Agence d'Urbanisme a fait part de l'avancement de l'étude concernant l'Etat des lieux de la filière sur le territoire du Pays Cévennes.

### **DFCI**

Marc MAZERT indique qu'il est saisi régulièrement, de la part de la DDTM, de « demande préalable d'avis » à des servitudes de passage et d'aménagement d'ouvrage DFCI.

Francis MATHIEU indique qu'il a participé, le 23 novembre 2021, à une réunion sur le terrain du Groupe de travail « coupure de combustible ». La « coupure » étudiée était celle correspondant aux lignes de crêtes entre Le Col de Portes et Le Col de Trélis (Le Martinet) entretenue, selon les secteurs, par des troupeaux (ovins et caprins), par des petits feux d'hiver (sous la responsabilité des pompiers et mécaniquement).

## **3. Point sur le Schéma Régional de Gestion Sylvicole**

Jeannine BOURRELY, en tant que Vp du CRPF, fournit les informations essentielles sur les travaux de révision du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) menés depuis un an au sein du CRPF entre



techniciens et conseillers, en rappelant que les documents de gestion durable (DGD), c'est-à-dire les PSG, les CBPS..., doivent être conformes aux orientations du SRGS (document régalién approuvé par le Ministre). Elle indique que ce document prend largement en compte la dimension environnementale et les attentes de notre société vis-à-vis de la forêt tout en restant réaliste quant aux principes de gestion forestière durable. Elle souligne cependant que la position, moult fois défendue par Francis MATHIEU et elle-même en CA du CRPF, de fixer pour les coupes le seuil de vigilance à 40% au lieu de 30% dans les zones de pente (cas le plus fréquent en Cévennes) n'ait pas été retenu. Elle ajoute, par contre, que les négociations concernant le diamètre d'exploitabilité des taillis ont abouti favorablement.

Francis MATHIEU explique que lorsque le SRGS sera mis en consultation publique (en début d'année), il sera communiqué aux administrateurs/trices et que des remarques et propositions pourront être effectuées à ce moment-là.

#### **4. Assises Nationales de la Forêt et du Bois (fin 2021-début 2022)**

Francis MATHIEU rappelle la tenue des Assises nationale de la forêt et du bois (fin 2021/début 2022). Les consultations ayant été menées à marche forcée auprès des partenaires, une contribution de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (présidée par le Préfet de Région et regroupant tous les acteurs de la filière forêt-bois régionale) a déjà été envoyée aux ministères concernés.

Francis MATHIEU précise que les propositions reprennent essentiellement celles du Contrat de filière et du Programme Régional Forêt-Bois en cours.

Les membres du Conseil sont unanimement d'accord avec ces propositions mais estiment qu'elles pourraient être complétées par la relance des travaux pour propre compte dans les dossiers de subvention, l'interdiction d'installer de nouveaux parcs photovoltaïques en milieu forestier, l'ajout de zones forestières (Zone NF) dans les PLU, la demande de prolongation et d'adaptation du plan de relance national, la nécessité de développer l'animation forestière et le manque d'effectif pour cela.

Une contribution spécifique du Syndicat du Gard sera donc établie avant la fin de l'année et envoyée aux ministères concernés avec copie à la CRFB/DRAAF, à la Fédération et au CRPF.

#### **5. Communication**

Astrid de MONTBRON ayant suivi trois webinaires de formation « communication », organisés par FRANSYLVA au cours du dernier semestre 2021 (15 septembre, 13 octobre et 17 novembre), elle en donne les grandes lignes. Le compte-rendu de ces 3 webinaires est en pièce jointe à ce PV.

Afin de gagner en lisibilité, Marc MAZERT propose un modèle de signature pouvant entrer dans la Charte graphique du Syndicat que chacun/chacune pourra utiliser pour signer les correspondances officielles du Syndicat.

Patricia ORTIZ est chargée d'envoyer le mode opératoire pour enregistrer automatiquement la signature.

L'ordre du jour spécifique au Syndicat étant épuisé, Francis MATHIEU présente ses meilleurs vœux pour la fin de l'année 2021 à tous les administrateurs présents et excusés. Il salue la fidélité des adhérents qui ont continué et continuent de soutenir le Syndicat malgré la crise sanitaire que nous traversons. Il souhaite enfin de tout cœur que l'année 2022 soit plus clémente pour notre société et favorable aux forêts ainsi qu'à l'entrepreneuriat au sein de celles-ci pour les adapter aux changements climatiques et mieux les valoriser. La séance est levée à 11h40.